

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ANIES)

PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PRU-APN)

Financement : Banque Mondiale IDA D6540-GN

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 12/2023

SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN DEVELOPPEUR OPS

Date de début : 3 juillet 2023

Date limite : 17 juillet 2023

Le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie, dans ce cadre, d'un don de soixante-dix (70) millions de dollars américains de la part de la Banque mondiale, au titre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN).

La Direction Générale de l'ANIES compte utiliser une partie de cet appui dans le cadre de sa composante 4, Gestion du projet, pour le recrutement d'un **Développeur Ops (DevOps)** pour le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN), et lance ainsi un appel à candidatures ouvert à cet effet.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Sur la période récente, la Guinée s'est collectivement enrichie et la politique économique a engrangé de réels succès notamment par la relance du secteur minier, la stabilisation des indicateurs macroéconomiques et le renforcement de l'attractivité économique. Cependant, les effets des succès économiques restent imperceptibles sur la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement de la République de Guinée a décidé de donner une impulsion politique forte à la problématique de l'inclusion économique et sociale, en faisant du partage de la prospérité la clé de voûte de l'action économique gouvernementale.

Si l'on considère l'évolution de la création de richesse nationale (produit intérieur brut), alors même que, paradoxalement, les populations guinéennes sont de plus en plus pauvres. Environ 60% des Guinéens vivent en situation de pauvreté (65% dans les zones rurales).

Pour favoriser un développement économique et social durable et inclusif, en luttant ainsi contre la marginalisation et l'exclusion sociale, une Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) a été créée par le Décret D/2019/049/PRG/SGG du 31 janvier 2019.



L'ANIES a pour mission la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale d'inclusion économique, financière et sociale. Ses interventions porteront sur deux axes de politiques publiques. D'une part, des politiques « classiques » d'inclusion économique et sociale, les transferts monétaires et l'inclusion financière, en facilitant l'accès des plus vulnérables aux instruments et services financiers de base. Et d'autre part, des politiques dites d'inclusion « productive », notamment par l'accès à l'énergie des ménages pauvres en milieu rural, l'appui à l'agriculture (à travers les petites exploitations agricoles) et l'aide à l'entrepreneuriat.

Établissement public à caractère administratif (EPA), l'ANIES est dotée d'un Conseil d'Administration, d'une Direction Générale, d'une Agence Comptable et d'un Contrôleur financier. Ses ressources financières proviennent du Budget national et des Partenaires au développement à travers le financement extérieur (FINEX). Le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie, dans ce cadre, d'un Don de soixante-dix (70) millions de dollars américains de la part de la Banque Mondiale, au titre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN). Un financement additionnel du projet a été obtenu, courant juin 2023, à hauteur de 80 millions US\$.

La Direction Générale de l'ANIES compte utiliser une partie de cet appui dans le cadre de sa composante 4, Gestion du projet, pour le recrutement d'un **Développeur Ops (DevOps)**.

2. PRESENTATION DU PRU-APN

Le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN) initié par le Gouvernement de la République de Guinée, avec l'appui technique et financier de l'Association Internationale de Développement (IDA), filiale de la Banque Mondiale, est un prolongement du Projet de Filets Sociaux Productifs (PFSP) Guinée pour couvrir davantage plus de zones en Guinée. Ce projet qui est sous la tutelle de la Présidence de la République, est géré par l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES).

Le Projet PRU-APN proposé aidera le Gouvernement à : (i) apporter un soutien immédiat face à la crise ; (ii) contribuer à la reprise à moyen terme ; et (iii) renforcer la résilience à ce type de chocs et à d'autres événements à plus long terme (la pandémie de COVID-19, qui a fait suite à la crise d'Ebola de 2014-2015, en Guinée ; ce qui rend indispensable un recours à un développement de systèmes de protection sociale plus réactifs aux chocs).

Le financement additionnel va étendre les activités du projet parent, sans modifier l'objectif de développement ou les dispositions institutionnelles. Il propose : (a) d'ajouter de nouvelles activités à la composante 1 et d'étendre la couverture des transferts monétaires d'urgence en réponse à l'insécurité alimentaire croissante ; (b) de restructurer la composante 2, pour tenir compte de l'expansion de la portée du projet et du type d'activités ; (c) de restructurer la composante 3, pour inclure les activités de l'EHCVM ; (d) d'augmenter les coûts des composantes 1, 2, 3 et 4, en conséquence ; (e) d'aligner le cadre de résultats sur les activités nouvellement proposées ; et (f) de reporter la date de clôture et de modifier les projections de décaissement.

Le projet est d'une durée de six ans (2020-2026). Il sera mis en œuvre dans les préfectures de Gaoual, Forécariah, Kindia, Beyla, Dabola, Kérouané, Kouroussa, Mamou et Tougué, ainsi que dans les cinq communes de la zone spéciale de Conakry.

Les objectifs globaux du Projet

Le Projet a pour objectif de développer les éléments constitutifs d'un système national de protection sociale réactif aux chocs et d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables à des filets sociaux sensibles aux chocs.

Les objectifs stratégiques de l'ANIES comprennent (i) l'accroissement de l'effort consenti par les pouvoirs publics en vue d'un meilleur partage de la prospérité au bénéfice des 40 pour cent les plus pauvres de la population d'ici 2025 ; (ii) la réduction de la pauvreté à moyen terme ; et (iii) l'augmentation de l'inclusion financière, afin que celle-ci passe de 20% environ actuellement à 40 pour cent de la population. Ces mandats sont tout à fait concordants avec le projet PRU-APN qui comprend cinq composantes notamment :

❖ Composante 1 : Transfert monétaire d'urgence (phase 1)

La Composante 1 soutiendra donc à la fois un programme de transfert d'urgence monétaire pour soutenir la résilience des ménages vulnérables au COVID 19 et la conduite d'activités de communication, de sensibilisation et de mesures d'accompagnement, qui viendront compléter les versements et alerter les populations bénéficiaires sur la COVID-19, et aussi, contribuera à l'application des mesures de protection.

❖ Composante 2 : Transfert monétaire et mesures d'accompagnement au titre du Programme NAFA (phase 2)

La seconde phase du Projet succèdera à la première et appuiera la transition de l'intervention de transferts monétaires d'urgence, vers le Programme NAFA de transferts monétaires « classiques », aligné sur la vision et le mandat de l'ANIES. Elle offrira des transferts monétaires à 40 % des populations les plus pauvres, des zones ciblées, et sera assortie de mesures d'accompagnement axées sur l'augmentation de la productivité des ménages et de leur résilience aux chocs.

❖ Composante 3 : Renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes de prestation réactifs aux chocs.

La Composante soutiendra le renforcement des capacités et la consolidation des systèmes nécessaires à la prestation des interventions d'urgence et aux travaux préparatoires à la mise en place d'un programme national de filets sociaux, à long terme, qui sera exécuté sous la responsabilité de l'ANIES.

❖ Composante 4 : Gestion du projet et suivi et évaluation

Cette Composante financera les dépenses liées à l'achat de biens, de travaux, de services de consultants et de tout autre service nécessaire à la gestion quotidienne, à la mise en œuvre et au suivi des activités du Projet. Elle couvrira aussi le développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour l'ANIES et ses activités.

❖ Composante 5 : Réponse urgente éventuelle (ERC)

Cette composante sera financée par des ressources ; de dons/crédits, qui seront non utilisés par les autres composantes, à la demande du gouvernement à la suite d'une crise ou urgence éligible.

3. DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité de la Directrice des Systèmes d'Information (DSI) et du Coordinateur du Projet, le Développeur Ops devra :

- Définir de manière optimale les paramètres de la base de données ainsi que les règles de sécurité (physique et logique) des données ainsi que des normes d'utilisation des bases ;
- Administrer le système informatisé de gestion des projets de l'agence et former les utilisateurs à divers niveaux ;
- Mettre à jour les programmes et corriger ses éventuels bugs (passer des patches) et donner son aval avant les mises en production ;
- Préconiser des dispositifs de sauvegarde (backup) à réaliser par les services d'exploitation pour assurer l'intégrité de l'ensemble des données de la base, notamment, l'archivage et la purge des données ;
- Assurer le suivi des outils de supervision et étudier l'ensemble des incidents survenus afin de comprendre leur gravité et leurs origines ;
- Élaborer et exécuter les procédures et programmes de tests lors des migrations ou à la suite d'incidents ;
- Assurer la maintenance du site web de l'agence et l'intégration des systèmes.
- Concevoir, développer, tester et déployer des outils et applications jugés utiles à l'agence ;
- Assurer le renforcement des capacités et le support technique aux utilisateurs des applications et outils au niveau du projet ;
- Elaborer les manuels des utilisateurs des applications et des outils et définir les procédures d'intervention relatives à la maintenance ;
- Assurer toutes autres tâches professionnelles que la DSI ou la hiérarchie de projet et de l'ANIES recommandera ;

4. OBLIGATIONS DU CONSULTANT EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Les Rapports sur les activités menées sont rédigés trimestriellement et annuellement, et transmis à la hiérarchie pour approbation.

5. QUALIFICATIONS

- Avoir au moins trois (3) années d'études universitaires (Bac+3) sanctionnées par un diplôme en informatique ou ingénieur en informatique. D'autres années supplémentaires de spécialisations seraient un atout.

6. EXPERIENCES REQUISES

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du développement d'application en Python et une expérience en java et en gestion de base de données de grande capacité ;
- Maîtriser la gestion de bases de données tels que PostgreSQL, MongoDB ;
- Maîtriser les scripts Shell sous UNIX, Windows, Ubuntu ;
- Avoir une compétence dans les logiciels de collecte de données et d'analyse de larges volumes de données ;
- Maîtriser l'anglais technique ;
- Avoir une expérience avec Elasticsearch serait un atout ;
- Connaître la législation du numérique dans le pays serait un atout.

7. METHODE DE SELECTION

Le consultant sera recruté suivant la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant individuel (SQC) conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale, dans le Cadre du Financement de Projets d'Investissement dans son édition de novembre 2020.

8. CRITERES DE PERFORMANCES

A- Aptitudes organisationnelles

1. Esprit d'innovation ou autonomie dans son travail
2. Sens de responsabilité et d'engagement
3. Rapidité dans l'exécution des tâches
4. Esprit de planification et de contrôle
5. Esprit analytique et bonnes compétences en matière de résolution de problèmes.

B- Aptitudes personnelles

1. Capacité / rythme de travail
2. Communication orale et écrite
3. Esprit d'équipe/ Collégialité
4. Prise d'initiative

C- Accomplissements / réalisations

1. Les bases de données sont administrées et maintenues régulièrement ;
2. Les sauvegardes des bases de données sont bien effectuées et la récupération des données et la remise en condition opérationnelle sont assurées ;
3. Les applications et outils de l'agence sont déployés et maintenus ;
4. Les utilisateurs des applications et outils de l'agence sont formés ;
5. La documentation sur la structure de la base, et les procédures d'exploitation et de production sont mis à jour ; les normes et standards d'utilisation et d'exploitation des systèmes de gestion de bases de données sont définis ;
6. Les manuels des utilisateurs des applications et outils déployés sont élaborés ;
7. Les rapports d'activités mensuels et trimestriels sont disponibles permettent à la tutelle de mesurer le niveau d'avancement et des mesures correctives.

9. EVALUATION DES PERFORMANCES

Les performances du Consultant seront évaluées trimestriellement par la DSI et le Coordinateur du Projet de l'ANIES, sur la base du plan de travail et des résultats attendus et séquencés trimestriellement. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Gouvernement et l'IDA.

10. NATURE ET DUREE DU CONTRAT

Le contrat de Consultant aura une durée initiale d'un (1) an éventuellement renouvelable en cas de prestations jugées satisfaisantes et ce pour la durée du Projet, sous réserve d'une évaluation concluante après les six (6) premiers mois (période probatoire au cours de la première année).

11. LIEU DU TRAVAIL

Le poste sera basé à Conakry.

12. CODE DE BONNE CONDUITE

A la signature de son contrat, le Consultant signera un code de bonne conduite devant l'engager à respecter les normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité au travail ; ainsi qu'à créer et à maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG) et la violence contre les enfants (VCE) n'aient pas lieu.

13. DOSSIERS A FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter une lettre de motivation, un curriculum Vitae détaillé, les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes (service de scolarité de l'Institution ayant délivré le diplôme) et les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise, notamment, d'attestations de bonne exécution de missions similaires.

14. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Coordinateur du PRU-APN, et déposées **au siège de l'ANIES à Cameroun, Commune de Dixinn en face de la station TOTAL**, ou envoyées par **voie électronique** à l'adresse suivante : devops@anies.gov.gn au plus tard le 17 juillet 2023 à 10 h GMT, avec la mention en objet « **Candidature pour le Poste de DEVELOPPEUR OPS PRU-APN** ».

Le Coordinateur du PRU-APN

Dr Paul FABER